



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE

Conseils d'élèves

Fabrice Glogowski
Service pédagogique

Septembre 2020

INTRODUCTION	3
Description du projet et de ses finalités au niveau de la FESeC.....	3
Les finalités	3
Qu'entendons-nous par lieu de parole ?	3
Ce que nous n'identifions pas comme lieu de parole.	3
Les différents lieux de parole que nous avons identifiés	4
LE CONSEIL DES ÉLÈVES	5
Quelques invariants relatifs à la mise en place de lieux de paroles dans l'école	5
Au niveau de l'établissement	5
1. Une vision commune proposée par quelques acteurs ciblés	5
2. Un « oui » institutionnel des responsables de l'établissement.....	5
3. Une adhésion la plus large possible des différents acteurs de l'école au projet (jeunes et MDP)	5
4. Des espace-temps identifiés et adaptés	6
5. Une équipe ressource modulable et modifiable facilement et rapidement	6
6. Une définition du rôle de chacun des acteurs et les procédures mises en place pour y parvenir	6
7. Des moyens mis à disposition.....	6
Au niveau de la participation des jeunes et des membres du personnel	7
1. Les niveaux de participation.....	7
L'INFORMATION	7
La CONSULTATION.....	7
La CONCERTATION.....	7
2. Quels sujets peuvent être abordés ?	7
Au niveau de l'animation	9
Au niveau de la communication.....	9
Quels types d'information à communiquer ?	9
D'où vient l'information ?	9
Quel statut pour quels sujets (INFORMATION – CONSULTATION – CONCERTATION) ?.....	10
La circulation de l'information du groupe classe au délégué	10
La circulation de l'information entre les personnes ressources d'une même catégorie	10
La circulation de l'information du délégué au groupe classe	10
La circulation de l'information et des décisions éventuelles à communiquer à l'ensemble de l'établissement.	11
Au niveau de la formation	11

LES MÉTHODES DE DISCUSSION PROPOSÉES	12
La méthode Lipman-Sasseville-Gagnon (LSG)	12
a. Récolte des questions	12
b. Vérification de la bonne compréhension des questions.....	12
c. Choix de la question de fond pour la discussion.....	12
d. Production d’hypothèses pour répondre à la question de départ et recherche d’une argumentation	13
e. Recherche d’éléments qui pourraient contrecarrer l’argumentation construite progressivement	14
f. Synthèse de ces arguments qui permettent de renforcer, nuancer, corriger voire même abandonner l’hypothèses de départ.....	14
La méthode Michel TOZZI.....	15
BIBLIOGRAPHIE.....	16
ARTICLES EN LIGNE	16
OUTILS.....	16
PARTENAIRES	16

« En quoi la mise en place d'instances/lieux de paroles favorisera-t-elle l'émergence et la construction d'une parole collective dans une visée de responsabilité partagée ? »

INTRODUCTION

Dans le cadre d'une collaboration Belgique France, la FESeC et le SGE (Secrétariat de l'enseignement catholique français) ont réfléchi à un objet de recherche commun lié à l'expression de la parole des jeunes. Du côté de la FESeC, cette préoccupation fait partie intégrante de notre Plan d'Actions Prioritaires au travers de son axe 3 intitulé « Vivre et agir ensemble ». Plus particulièrement dans l'action « Mettre en place des pratiques innovantes, liées à l'écoute, permettant de dialoguer en vérité avec les jeunes d'aujourd'hui » pilotée par Fabrice Glogowski.

Dans l'Enseignement Catholique Français, cette attention fait écho au travail de « Réenchantement de l'école » depuis ses dernières assises de l'enseignement et s'inscrit dans le programme du « Laboratoire des initiatives » qui a mis en place un groupe de recherche autour de la parole du jeune, auquel la FESeC a été invitée et est associée depuis plus d'une année.

Description du projet et de ses finalités au niveau de la FESeC

Il s'agit de faire émerger, à l'intérieur des différents lieux de paroles en lien avec un établissement scolaire, la parole du jeune, l'aider à la formaliser et en tenir compte dans une visée de responsabilité partagée. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place les conditions permettant l'émergence de cette parole. Il s'agit également d'apporter à ces jeunes le soutien nécessaire à la formalisation de leur pensée, mais aussi de leur donner les outils qui tiennent compte d'une vision responsable partagée et respectueuse de tous, en vue du développement de l'autonomie de chacun.

Les finalités

- ♦ Dégager des invariants¹ à communiquer à des directions d'école et/ou équipe d'enseignants, qui pourraient servir de balises pour assurer, à l'intérieur des instances/lieux de paroles, une prise de parole du jeune facilitée et réellement exercée.
- ♦ Proposer des pistes de développement de pratiques du dialogue permettant de favoriser la prise de parole.
- ♦ Proposer des outils et services développés par les partenaires de la FESeC, qui pourraient apporter une aide aux directions et aux enseignants dans la promotion et l'encadrement de l'émergence de la parole du jeune à l'école.
- ♦ Recueillir auprès des directions et/ou des équipes d'enseignants les résultats de la mise en œuvre de ces invariants pour s'assurer, par un retour sur expérimentation, du degré de faisabilité de ces pratiques/démarches.

Qu'entendons-nous par lieu de parole ?

Ce que nous n'identifions pas comme lieu de parole.

Nous ne traiterons pas ici de la classe et de la parole qui peut s'échanger lors d'un cours ou d'une activité. Cette forme de cours dialogué (forme la plus couramment pratiquée) consiste à « poser aux élèves des questions qui appellent des réponses correspondant à la progression conçue par l'enseignant. Cadrée par les contraintes du programme, le souci de la cohérence du propos d'ensemble, l'organisation même de la majeure partie du temps scolaire en séances d'une heure ou deux mettant face à face un professeur qui fait un cours et une classe qui l'écoute et prend des notes, la participation des élèves ne prend que très rarement la forme d'une parole développée et continue. Les questions – souvent fermées – et les réponses – par conséquent brèves – permettent

¹ Les invariants sont des principes incontournables sur lesquels vient s'installer une pratique pédagogique ou relationnelle. « La définition de l'Invariant est contenue dans le mot lui-même. C'est tout ce qui ne varie pas et ne peut pas varier, sous n'importe quelle latitude, chez n'importe quel peuple. « L'Invariant constitue la base la plus solide. Il évite bien des déceptions et des erreurs » C. FREINET, Les invariants pédagogiques, Bibliothèque de l'école moderne n° 25, Cannes, 1964.

au professeur de garder le contact avec la classe, de s'assurer que les élèves disposent des connaissances nécessaires pour suivre le cours de la leçon, que ce qu'il enseigne est compris et qu'il peut donc avancer ; elles ponctuent simplement le propos sans perturber ni réorienter véritablement la continuité logique de l'exposition : on pourrait presque dire que la parole des élèves joue essentiellement dans le cours dialogué un rôle d'animation, de relance et de réassurance de la parole du professeur. Si la participation au déroulement du cours est bien censée favoriser l'intérêt des élèves, maintenir leur attention et constituer une forme d'activité, elle laisse dans un silence dont ils s'accommodent d'ailleurs le plus souvent fort bien ceux pour qui les réponses aux questions posées sont incertaines et douteuses, et qu'il faudrait justement pouvoir entendre. Même pour les élèves les plus à l'aise, elle ne saurait suffire à un véritable apprentissage de la parole, apprentissage dont les occasions restent rares, qui n'a pas de caractère systématique, et n'obéit pas à une progression définie. »²

Les différents lieux de parole que nous avons identifiés

- ♦ **Réunions de classe** : celles-ci permettent de discuter :
 - de la vie quotidienne de la classe avec ses impératifs et obligations, ses zones de latitude ;
 - des problèmes qui y surviennent et qu'il faut pouvoir résoudre pour mieux vivre au sein de celle-ci ;
 - des propositions à faire remonter au conseil des élèves ;
 - ...
- ♦ **Conseil des élèves** : le conseil des délégués d'élèves est un espace de parole destiné à analyser des problèmes relatifs à l'école ou à certaines classes. Il a pour mission de centraliser et de relayer les questions, demandes, avis et propositions des élèves au sujet de la vie de l'école auprès du conseil de participation, du directeur et du pouvoir organisateur. Il a également pour mission d'informer les élèves des différentes classes des réponses données par le conseil de participation, le directeur ou le pouvoir organisateur.³
- ♦ **Conseil de participation** puisque les délégués des élèves sont prévus dans sa composition. Il est chargé de neuf missions⁴:
 - débattre et émettre un avis sur le projet d'école en se fondant notamment sur des propositions émises par les délégués du pouvoir organisateur, l'amender et le compléter, et le proposer à l'approbation du pouvoir organisateur ;
 - proposer des adaptations au projet d'école ;
 - mener une réflexion globale sur les frais scolaires réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'école ;
 - étudier et proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais scolaires ;
 - étudier et proposer les actions de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur la base de l'indice socio-économique de leur école fondamentale ou primaire d'origine ;
 - remettre un avis sur le plan de pilotage et sur la proposition de modification du contrat d'objectifs, en formulant toutes propositions utiles à ce sujet ;
 - débattre et remettre un avis sur le règlement d'ordre intérieur de l'école et, le cas échéant, l'amender et le compléter ;
 - informer les parents ou les élèves majeurs sur les dispositions décrétales et réglementaires applicables en matière de gratuité d'accès à l'enseignement et veiller à leur bonne application au sein de l'école ;
 - recevoir une information claire et transparente de la part du pouvoir organisateur concernant les moyens relatifs à la gratuité d'accès reçus ou collectés, directement ou indirectement, et l'utilisation de ceux-ci.

² P. Raucy, La parole à l'école, dans Revue de la BNF 2014/2 (n 47), pages 45 à 51.

³ Décret portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun : Livre 1^{er}, Titre V, Chapitre 3, section 2, Art. 1.5.3 — 6.

⁴ Décret portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun : Livre 1^{er}, Titre V, Chapitre 3, section 2, Art. 1.5.3 — 1.

LE CONSEIL DES ÉLÈVES

Nous privilégions dans cette note le conseil des élèves et les lieux de paroles qui permettent de l'alimenter en amont et d'en faire le suivi en aval. Ces lieux de paroles en amont et en aval n'ont pas besoin de la totalité des invariants proposés pour se mettre en place. Par contre, les outils et techniques favorisant l'émergence de la parole des jeunes y sont certainement utiles, voire indispensables.

Quelques invariants relatifs à la mise en place de lieux de paroles dans l'école

Pour faire émerger une parole de jeune dans un cadre institutionnel comme l'est un établissement scolaire, il est nécessaire de construire une vision commune autour d'une participation conjointe et consentie entre les différents acteurs (enseignants, direction, élèves, éducateurs, ...). En plus de cette vision commune, il est indispensable de définir un cadre clair et visible afin que ces espaces de paroles puissent vivre indépendamment des personnes qui y sont impliquées chaque année. La mise en place de ces espaces reposera donc sur un projet commun et concerté de l'établissement et non pas à partir d'un projet de la direction ou de quelques membres du personnel enseignant ou d'éducation.

Au niveau de l'établissement

Si l'institution scolaire a pour ambition de mettre en œuvre une dynamique participative où la parole de l'élève a une place reconnue, il est essentiel de mener une réflexion sur 6 éléments considérés comme indispensables, voire incontournables. En effet, si l'institution veut en faire un véritable lieu de parole et/ou de représentation de la parole des jeunes, certains invariants sont incontournables :

1. Une vision commune proposée par quelques acteurs ciblés

Indépendamment du caractère légal de l'instauration d'un conseil des élèves, si l'objectif est que celui-ci soit véritablement participatif, il faut donc laisser de l'espace tant aux membres du personnel qu'aux élèves de l'école. S'il faut donc bien que quelques acteurs se lancent, il semble important que ceux-ci soient issus des différents groupes représentés (membres du personnel, membres de direction, élèves, ... intéressés).

2. Un « oui » institutionnel des responsables de l'établissement

Ce « oui » institutionnel correspond à une volonté assumée et visible de la direction et du PO de mettre en projet l'école tout entière autour de la participation des élèves. Elle nécessite dès lors une définition claire des finalités poursuivies et un positionnement fort à propos de la pertinence d'une participation effective des élèves à la vie de l'établissement. Ce « oui » institutionnel légitime alors toutes les actions menées autour des lieux de paroles, quels qu'ils soient.

3. Une adhésion la plus large possible des différents acteurs de l'école au projet (jeunes et adultes)

Même si les deux premiers invariants sont rencontrés, le projet pourrait ne correspondre qu'au souhait des quelques personnes porteuses. Sans une adhésion pleine et entière d'une grande majorité des membres du personnel d'abord et des élèves ensuite, le risque est important de voir le projet s'étioler suite au départ de l'un ou l'autre voire à un changement de direction. Le projet participatif doit être un projet porté par l'établissement sans qu'il ne repose uniquement sur certaines individualités.

4. Des espace-temps identifiés et adaptés

Permettre aux différents acteurs de pouvoir se rencontrer à des moments privilégiés et dans des lieux spécifiques favorise l'émergence d'une parole constructive et participative. L'institution doit pouvoir établir préalablement le cadre⁵ qu'elle est prête à mettre en place en termes de/d' :

- ♦ adaptation horaire pour que les différents acteurs puissent se rencontrer au sein d'un même groupe ou entre groupes ;
- ♦ désignation d'un lieu dédié à certains moments aux rencontres entre acteurs d'un même groupe ou de groupes différents.

5. Une équipe ressource modulable et modifiable facilement et rapidement

Cet invariant est lié à la pérennité du projet qui doit être indépendant de ses membres ou personnes ressources. Combien de fois n'a-t-on pas vécu l'essoufflement d'un projet pédagogique ou d'école parce qu'un ou plusieurs membres porteurs n'étaient plus dans l'école, quelle qu'en soit la raison ? En définissant un cadre clair et accessible à tous, en misant sur l'adhésion de chacun des partenaires, en s'assurant que chacun puisse prendre une part active et en responsabilisant les personnes, on augmente les chances de pérennité du projet. En effet, la force réside dans la grande majorité des membres des différents groupes qui soutient le projet.

6. Une définition du rôle de chacun des acteurs et les procédures mises en place pour y parvenir

Quelle que soit la structure participative que l'on désire mettre en œuvre, la clarification des rôles et des mandats est un enjeu essentiel à l'engagement individuel. En ce qui nous concerne, lorsqu'il s'agit d'un conseil des élèves, il s'agit de définir le rôle du délégué, son champ d'action, les modalités de fonctionnement de son mandat. Il en est de même pour les adultes-ressources. Il s'agit d'être précis à propos du processus décisionnel, du processus éventuel d'élections, des procédures inhérentes au sein du conseil. Un document récapitulatif sous forme de contrat ou charte devrait être (co)rédigé et avalisé par chacune des personnes impliquées. Il faut surtout en donner une visibilité pour l'ensemble des acteurs de l'établissement par exemple, lors d'une cérémonie qui officialise et institutionnalise la vision commune et le projet pour l'année.

7. Des moyens mis à disposition

Il est important de pouvoir donner les moyens des ambitions liées à cette participation. En fonction de la réalité de chaque établissement, l'institution pourra mettre à disposition :

- ♦ du NTPP pour permettre aux membres du personnel « ressources » de pouvoir assurer leur mission d'encadrement et de coordination de cette participation (une ou deux personnes) ;
- ♦ de l'aide de la part du Personnel administratif, le cas échéant, pour soutenir par exemple la rédaction des rapports ;
- ♦ des moyens à destination des élèves pour permettre l'initiation et/ou formation à la démarche de participation représentative et à tous les enjeux qui y sont liés ;
- ♦ un accès à une ou plusieurs formations pour les enseignants. Il peut s'agir de formations à la conduite de réunion, à la participation représentative, au leadership, mais également dans les domaines de l'écoute des jeunes, du dialogue avec ces jeunes notamment pour favoriser l'émergence d'une parole chez eux-ci.

Il est important également de pouvoir incarner toutes les réflexions et le travail participatif mené avec les élèves dans un processus reconnu, récurrent et intégré intervenant à des moments clés de la vie de l'école. Il conviendrait, en fonction des pratiques d'école, de réaffirmer régulièrement les rôles que jouent les élèves dans les organes de participation et de prendre connaissance des différents rapports du conseil des élèves dans les différents organes de représentations comme le CE ou le CPPT ainsi que plus globalement au sein du CA ou de l'AG de l'ASBL.

⁵ Nous nous référons ici aux travaux de Laurent Lescouarch dans : L. LESCOUARCH, Construire des situations pour apprendre, vers une pédagogie de l'étayage, Coll. Pédagogies, ESF éditeur, 2018.

Éditeur responsable : Éric Daubie – Secrétaire général

Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique | Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique asbl

Avenue E. Mounier, 100 – 1200 Bruxelles – tél. : 02 256 71 57 – fax : 02 256 71 65 – secretariat@production.fesec@segec.be

Au niveau de la participation des jeunes et des membres du personnel

Ce point décrit les différents niveaux de participation et liste des sujets qui peuvent être abordés par les jeunes

1. Les niveaux de participation

Trois statuts de participation sont généralement identifiés dans une structure participative qui souhaite laisser une place à l'élève: L'INFORMATION, la CONSULTATION et la CONCERTATION. Il est donc important de pouvoir identifier avec tous les représentants du conseil des élèves quels sujets ou thématiques pourront être abordés, mais aussi sous quelle forme participative. De ce fait, chacun est au clair quant à l'impact de sa représentation.

L'INFORMATION

À ce stade de la participation, la communication est à sens unique.

- ♦ Les représentants au Conseil reçoivent une ou plusieurs informations de l'Institution, qui n'impliquent pas de dialogue ni de réponse (renvoi de parole). L'information transmise est prise telle quelle et acceptée, même si elle ne plaît pas ou dérange. Elle peut toutefois nécessiter une clarification qui devra alors être explicitée. Le rôle des représentants est donc de transmettre l'information à leurs pairs puisqu'elle vient de l'Institution.
- ♦ Les représentants peuvent également aller chercher de l'information auprès de leurs pairs et la proposer au Conseil. De la même façon, l'information sera accueillie sans retour de parole. L'Institution pourra se réserver le droit d'y revenir lors d'un prochain conseil en proposant de la traiter comme information, consultation ou concertation.

La CONSULTATION

A ce stade de la participation, la communication se fait à double sens et sous certaines conditions. L'information est fournie et les différents membres peuvent donner leur avis ou demander l'avis de leurs pairs, y compris les élèves qui pourront ensuite porter la parole des jeunes consultés. L'Institution est ici encore la seule à même de prendre une décision suite aux différents avis reçus. Elle justifie sa prise de position puisqu'elle a consulté les différents partenaires autour de la table. Les représentants rapportent la décision de l'Institution et son argumentation par rapport aux différents avis émis aux membres du groupe qu'ils représentent.

La CONCERTATION

Ce stade de la participation englobe les deux précédents. Il s'agit de recevoir de l'information, de donner un avis, mais également de participer à la décision finale. Cela n'enlève rien au pouvoir décisionnel final de l'Institution, mais une possibilité est laissée à la discussion, l'argumentation, la contre-argumentation pour concilier des avis parfois différents et trouver un compromis, un accord, une solution, acceptables pour les différentes parties.

Les représentants peuvent alors revenir vers leurs pairs en commentant la décision prise et en les informant des différents échanges, propositions, arguments des différents groupes représentatifs.

Il est donc important de définir les thématiques qui pourront être abordées sous le couvert d'INFORMATION, de CONSULTATION, de CONCERTATION et les modalités de justification des choix posés. La liste ci-dessous, non exhaustive, devrait faire l'objet d'une communication officielle tant au sein du Conseil qu'à l'ensemble de l'établissement ainsi qu'aux organes de concertation ou de décision. Chacun pourra ainsi se représenter les marges de manœuvre dont dispose son représentant. Cela suscitera également au sein des groupes classes des discussions pour lesquelles il faudra prévoir également un cadre clair.

2. Quels sujets peuvent être abordés ?

Il est important, avant de réunir les différents groupes classes, de définir les catégories de sujets qui pourront être traités lors de la tenue du conseil des élèves. Il ne s'agit pas de brimer la liberté de chacun, mais il faut pouvoir canaliser la démarche participative pour ne pas arriver à polluer la discussion et ne pas laisser les élèves s'embarquer dans des zones qui leur sont inaccessibles.

En principe, ce cadre peut être à l'ordre du jour d'un premier conseil des élèves consultatif où chacun pourra présenter ses thématiques de discussion à l'assentiment des autres parties.

Notre partenaire privilégié, l'ASBL « Jeune Et Citoyen », qui assiste les écoles dans leur mise en place de conseils de délégués d'élèves, a dressé une liste non exhaustive de thématiques qui peuvent être abordées et discutées avec les jeunes. Cela pourra certainement aider dans la construction de cette démarche participative.

- ♦ La gestion du temps de récréation.
- ♦ L'aspect organisationnel concernant la propreté à l'école.
- ♦ Les conditions matérielles (bureaux, casiers, matériel de sport, ...).
- ♦ La gestion des heures de sorties, des heures de fourche et des heures d'étude.
- ♦ La gestion des sorties extrascolaires.
- ♦ L'élaboration du projet d'établissement.
- ♦ L'organisation des heures de cours.
- ♦ Les projets humanitaires auxquels l'école participe.
- ♦ Les difficultés de relation au sein de la classe entre élèves.
- ♦ Les difficultés de relation au sein de la classe entre élèves et enseignants.
- ♦ Le budget à disposition concernant des projets émanant du Conseil d'élèves.
- ♦ Les finances globales de l'école.
- ♦ Le fonctionnement de l'école, le rôle des acteurs et des différents comités (organigramme).
- ♦ L'aménagement de lieux (réunion, espace de parole, consultation, ...).
- ♦ Le ROI de l'école.
- ♦ La gestion des collectes de fonds pour des projets impliquant un ensemble d'élèves.
- ♦ L'utilisation des bénéfices financiers des fêtes et actions diverses.
- ♦ La gestion du temps de midi au sein de l'école.
- ♦ La gestion des débuts et des fins de journées.
- ♦ L'organisation de fêtes ou manifestations prévues durant l'année scolaire qui concernent les élèves.
- ♦ L'hygiène et la sécurité au sein de l'école et aux abords.
- ♦ La réalisation de projets de classe, de degré et/ou d'école.
- ♦ L'amélioration de la qualité de la vie à l'école.
- ♦ L'environnement et l'aménagement de l'école (cour de récréation, par exemple).
- ♦ L'horaire des examens.
- ♦ L'organisation des réunions de parents (objectifs).
- ♦ L'organisation des réunions du Conseil de Participation (objectifs).
- ♦ Les débats tenus lors des réunions du Conseil de Participation.
- ♦ L'arrivée d'un nouveau membre du personnel (enseignants, éducateurs, ...).
- ♦ L'absence prolongée d'un enseignant.

Au niveau de l'animation

Nous envisagerons trois cas de figure liés qui s'inscrivent de surcroît dans une démarche participative :

- ♦ Le dialogue/ la discussion en classe pour préparer le conseil des élèves ;
- ♦ Le conseil des élèves ;
- ♦ Le retour d'informations en classe.

Si les mêmes techniques pour faire émerger la parole des jeunes peuvent être utilisées dans les trois cas, le cadre de cette prise de parole est différent. L'objectif de la discussion en classe est de dégager une parole commune que le porte-parole devra relayer au sein du Conseil. Le jeune animateur devra jongler avec sa double casquette : affirmer sa position, son avis tout en tenant compte de celui du groupe. L'adulte aura comme principale fonction d'assurer un cadre bienveillant où chaque élève se sent en sécurité, et plus particulièrement le représentant qui se retrouve face à ses pairs.

Au conseil des élèves, le délégué devra veiller à présenter et argumenter la position collective avec objectivité. Il devra donc être bien outillé en amont pour qu'il ne se sente pas désarçonné. Dans le troisième cas de figure, il s'agit de rapporter ce qui a été décidé au conseil des élèves et y apporter les arguments nécessaires surtout si la décision ne correspond pas aux propositions du groupe.

Lors du conseil des élèves, chacun des participants est amené à changer quelque peu de casquette. En effet, l'adulte quittera celle d'enseignant ou d'éducateur pour prendre celle d'accompagnant ou d'adulte-ressource. Les élèves ne sont plus engagés dans un rapport purement disciplinaire avec les adultes. De plus, ils endossent certaines responsabilités qui ne sont pas toujours faciles à soutenir. Le responsable de l'Institution n'échappera pas à la règle du changement de casquette : de directeur, il passe à conseiller et conserve son droit d'autorité au regard de ce qui est possible ou pas dans son établissement. Chacune des parties doit accepter de passer d'une relation asymétrique à une relation symétrique où tout le monde a le même droit de parole. N'oublions pas que l'étudiant quitte son statut propre pour celui de délégué de son groupe et endosse certaines responsabilités qui ne sont pas toujours faciles à porter.

Dans ce conseil des élèves, il faut distinguer le contenu du processus participatif, qui est à gérer par animateur en utilisant certaines techniques qui seront présentées dans un point suivant.

Au niveau de la communication

Pour pouvoir assurer une communication optimale, il est important de sonder cinq aspects qui la sous-tendent d'un point de vue logistique et relationnel : la circulation de l'information de la classe vers le Conseil, la circulation entre les membres du Conseil ; la circulation entre les personnes ressources ; la circulation du délégué vers le groupe classe ; la circulation de l'information vers l'ensemble de l'établissement.

Quels types d'information à communiquer ?

L'information à transmettre peut être de tout ordre. Une attention particulière est à porter lorsque l'information est une décision.

D'où vient l'information ?

Il est important pour chaque groupe représenté de savoir d'où vient l'information ou le point qui est mis à l'ordre du jour. Qui l'a déposé ? Au nom de qui ? Dans quel but ?

Avec ces informations, chaque délégué peut prendre l'avis de ses partenaires, entamer la discussion en classe et revenir au conseil des délégués avec une proposition qui reflète bien l'avis de sa classe ou de son groupe.

Quel statut pour quels sujets (INFORMATION – CONSULTATION – CONCERTATION) ?

Pour rappel, il est important pour chaque thématique ou sujet abordé de pouvoir rapidement identifier le statut qui lui a été réservé dès la mise en place du conseil des élèves.

***Exemple 1.** Sur un sujet concernant le remplacement des enseignants, l'Institution a décidé que cette thématique serait du domaine de l'INFORMATION. Cela veut dire que chacun sait qu'il n'y aura pas de discussion, de concertation, ni de prise de décision du conseil sur ce point-là.*

***Exemple 2.** Les activités à but humanitaire dans l'école X ont été traitées sous le processus de l'échange co-constructif (CONCERTATION). Cela veut dire que pour chaque projet, d'où qu'il vienne, il y aura INFORMATION, CONSULTATION et CONCERTATION pour une prise de décision⁶.*

La circulation de l'information du groupe classe au délégué

Pour permettre au délégué de pouvoir porter une parole commune, il faut distinguer deux situations : la discussion sur l'ordre du jour et l'émergence de points à proposer au conseil des élèves.

- a. En fonction de l'ordre du jour reçu en temps et heure, il faut pouvoir organiser la discussion en classe dans un laps de temps assez court. L'animateur, généralement l'enseignant référent dans un premier temps, pourra utiliser les techniques (cf. ci-dessous) pour organiser la discussion et faire émerger de celle-ci, si besoin, une ou plusieurs propositions à défendre au conseil. Une petite note préparatoire reprenant l'ensemble de l'argumentation ne serait pas superflue pour aider le délégué.*
- b. Pour alimenter l'ordre du jour du conseil des élèves, il est nécessaire également de faire émerger une parole de jeunes au sein du groupe. Ici aussi, des techniques proposées pourront véritablement être utiles.*

La circulation de l'information entre les personnes-ressources d'une même catégorie

Permettre une circulation de l'information entre les différentes personnes ressources s'avère intéressant et productif. Prévoir un moment où les délégués d'une même catégorie (élèves / enseignants) peuvent échanger avant le conseil d'élèves permet de ne pas se retrouver dans une situation conflictuelle au sein d'un même groupe représentatif, même si les avis sont divergents. Il faudra veiller à se donner les moyens de parer à cette éventualité.

La circulation de l'information du délégué au groupe-classe

La tâche du délégué n'est pas évidente au sein du conseil des élèves, parce qu'il doit porter une parole qui n'est pas la sienne, mais bien celle du groupe qu'il représente et dont la sienne fait partie. Il devra argumenter, défendre sa position, mais aussi négocier et accepter que la parole de son groupe ne soit pas celle qui sera retenue comme la plus pertinente. De plus, il devra également faire un retour argumenté des positions que le conseil a prises concernant certaines thématiques. Cette situation risque de le mettre dans une position parfois délicate face à ses condisciples.

Quand il s'agit d'un retour d'information, la tâche est beaucoup moins complexe, mais tout aussi importante, car il sera nécessaire que l'information revienne de façon claire, complète, objective et compréhensible.

Dans les deux cas, le compte-rendu ou rapport du conseil des élèves doit être communiqué à tous de façon aisée et signaler la distinction entre les informations et les décisions.

⁶ Tout en gardant à l'esprit que l'Institution a le droit de refuser si le projet sort du cadre de son projet éducatif, pédagogique ou d'établissement.

La circulation de l'information et des décisions éventuelles à communiquer à l'ensemble de l'établissement.

Pour gagner en efficacité, il convient de pouvoir répondre à la fin de chaque conseil des élèves ou d'une manière générale, à ces différentes questions :

- ♦ *Qui est chargé de communiquer ?*
- ♦ *Qu'est-ce que l'on communique ?*
 - *Informations importantes*
 - *Décisions prises (accord et/ou refus) ?*
 - *Qui les a prises ? (Institution, consensus, ...)*
- ♦ *Sous quelle(s) forme(s) cette communication sera-t-elle la plus pertinente ?*
- ♦ *Via quels supports ?*
- ♦ *...*

Chaque établissement, chaque conseil des élèves doit pouvoir répondre à ces questions et choisir ce qui conviendra le mieux à chaque catégorie représentée au conseil.

Au niveau de la formation

Mettre en place une véritable participation nécessite une offre de formations à l'attention des enseignants, qui vont jouer un rôle privilégié dans la mise en place et l'organisation de ces conseils des élèves, ainsi qu'aux élèves. En effet, ceux-ci vont devoir apprendre à parler et argumenter dans un groupe, apprendre ce qu'est la participation et la délégation et enfin apprendre à accepter les idées des autres, même si elles ne correspondent pas tout à fait aux leurs ou à celles du groupe qu'ils représentent.

Parler ensemble dans un groupe, cela s'apprend. Si l'apprentissage de l'oralité semble assez intuitif et informel pour un être humain, l'acquisition du langage et de ses pratiques en société ne l'est pas systématiquement. Il est nécessaire de formaliser celui-ci pour permettre non seulement une expression claire, mais aussi une expression qui soit compréhensible pour les personnes à qui l'on s'adresse.

Dans une discussion, il y a des règles à apprivoiser si l'on ne veut pas tomber dans l'anarchie d'une discussion « champ de bataille », où :

- ♦ *les plus prolixes écrasent les plus taiseux qui ont pourtant quelque chose à dire, mais qui ne trouvent pas leur place ;*
- ♦ *les idées fusent très vite, mais ne sont pas entendues ou appréhendées par tous les participants et ne laissent pas un temps pour rebondir ;*
- ♦ *seuls les désaccords sont exprimés fortement ;*
- ♦ *ceux qui croient détenir LA vérité ou CE QU'IL FAUT penser écrasent les autres par leur aura ou leur habitude à parler et parler fort ;*
- ♦ *...*

Il est donc important de pouvoir canaliser les rapports de force dans une discussion, de s'exprimer, d'apprendre à écouter et s'écouter, de réfléchir et de penser pour formuler sa question ou construire son intervention.

Certaines formations existent, notamment chez notre partenaire privilégié qu'est la [JEC](#). Néanmoins, nous avons privilégié deux méthodes de discussion qui nous paraissent s'adapter parfaitement à l'émergence et la prise de parole au sein d'un groupe.

LES MÉTHODES DE DISCUSSION PROPOSÉES

Il existe plusieurs méthodes ou techniques qui sont proposées dans le cadre de l'apprentissage à la participation et au développement de l'esprit critique. Nous avons privilégié deux méthodes d'apprentissage à la discussion qui émanent de la recherche en philosophie et notamment la philosophie pour enfants.

L'une, les communautés de recherche philosophique, vient d'Outre-Atlantique et a été créée par Matthew Lipman. Elle fut reprise et développée en langue française par Michel Sasseville (surtout pour les jeunes enfants du fondamental) et Matthieu Gagnon (pour les jeunes du secondaire), tous deux de l'université de Laval au Canada.

L'autre est française et traite de la discussion à visée démocratique et philosophique (DVDP). Son représentant est Michel TOZZI.

La méthode Lipman-Sasseville-Gagnon (LSG)

Cette méthode est celle que l'on utilise le plus, semble-t-il, en Belgique. Nous n'avons pas la prétention d'en décrire ici toutes les composantes et spécificités, mais de proposer une adaptation de cette méthode pour la tenue des conseils des élèves et des réunions de classes qui les précèdent et les suivent. L'intérêt du travail de Lipman repose sur les habiletés de pensée nécessaires à l'organisation d'une discussion collective, un parler ensemble sous forme de Communauté de Recherche Philosophique (CRP). Pour mettre en application ses habiletés de pensée, Lipman propose d'organiser la discussion autour de six phases de travail qui peuvent être résumées comme suit.

a. Récolte des questions

Cette étape est très importante au moment des discussions avant le conseil des élèves. La récolte des questions peut se faire sur flipchart, au tableau ou sous tout autre support. Tout le monde doit y participer et venir mettre au moins une question. Certains élèves ont plus de mal à y parvenir. Il faut alors les aider à verbaliser ou formaliser par écrit, en demandant à l'animateur ou à un élève d'aider le condisciple en difficulté. Il est très important également de sensibiliser l'assistant à reformuler ou retranscrire le plus exactement possible la parole de l'autre et faire avaliser celle-ci par l'élève en difficulté, pour éviter les interprétations non souhaitées.

Ce qui est en jeu dans le conseil des élèves, c'est évidemment la réponse à la question, mais plus encore la fonction réelle de la question qui est posée. À quoi sert-elle ? Remet-elle en cause quelque chose dans l'établissement ? Est-elle une invitation à revoir une position, à élargir un horizon, à combler un manque, à mener une enquête/expertise ? C'est tout cela qu'il faut garder à l'esprit lorsqu'on recueille les questions.

b. Vérification de la bonne compréhension des questions

Il est important de vérifier auprès des élèves que ceux-ci comprennent bien toutes les questions qui sont posées. Si c'est vrai pour la phase de discussion préparatoire au conseil des élèves, cela est également vrai pour le conseil des élèves en lui-même.

A ce stade et dans la phase préparatoire, il est peut-être intéressant de reformuler des questions pour une meilleure compréhension, en recueillant le feu vert de son auteur, si celle-ci est source d'incompréhension ou d'interprétation.

Il convient également de repérer les présupposés de certaines questions (travail intéressant, mais à ne pas nécessairement réitérer à chaque fois).

c. Choix de la question de fond pour la discussion

Cette étape est également très importante dans la phase de discussion précédant le conseil des élèves, car c'est à ce moment-là qu'il faudra pouvoir faire un choix collectif de la ou des questions qui seront relayées au conseil des élèves. Le choix peut se faire de différentes façons et nous laissons toute liberté aux enseignants de trouver les moyens de sélectionner les questions les plus importantes.

Toutefois, il nous paraît important de :

- demander aux élèves de regrouper des questions par genre ou thématiques ;
- procéder au vote pour les « X » questions les plus importantes à proposer au prochain conseil des élèves (quitte à garder les autres pour un conseil des élèves ultérieur ou pour en débattre en classe seulement) ;
- voter à main levée et en direct pour permettre à tous les élèves de s'affranchir pour la discussion à entamer ;
- ...

d. Production d'hypothèses pour répondre à la question de départ et recherche d'une argumentation

La discussion commence réellement à cette étape. Il est bon d'en rappeler les règles essentielles. Si elle débouche sur une délibération qui consiste à opter pour la meilleure réponse ou décision à prendre, il faudra alors être attentif à argumenter le choix et organiser collectivement cette argumentation. Il est alors nécessaire d'avoir un animateur ainsi qu'un rédacteur, pour ne pas perdre de vue toutes les hypothèses qui émergeront de la discussion et les arguments qui les accompagnent.

Un premier temps sera consacré à la recherche d'hypothèses pouvant répondre à la question de départ ou l'illustrer.

Dans un deuxième temps, à partir des hypothèses avancées, il faut pouvoir trouver une bonne argumentation.

Tout au long de ces deux temps de production, il sera nécessaire de faire appel à certaines habiletés de pensée. L'animateur peut proposer au groupe, en fonction de la thématique engendrée par la question de départ, de solliciter telle ou telle habileté de pensée plutôt que telle autre.

Mathieu Gagnon⁷ classe ces habiletés de pensée en trois blocs permettant d'organiser une certaine progression dans les apprentissages. Il faut toutefois rappeler qu'en ce qui le concerne, il s'agit de l'apprentissage au dialogue philosophique, mais sa réflexion est plus qu'intéressante dans la mesure où elle classe dans chacun de ces trois blocs, les habiletés en fonctions de trois opérations mentales RECHERCHER – RAISONNER – ORGANISER

Nous reprendrons ci-après les habiletés qui sont celles à mettre en évidence dans un premier temps.

RECHERCHER	RAISONNER	ORGANISER
Écouter, respecter les autres, coopérer, construire ses idées à partir des idées des autres, fournir des exemples, fournir des contre-exemples, formuler des hypothèses, questionner, formuler les problèmes, chercher l'information, mettre en évidence les causes, mettre en évidence les conséquences, envisager une situation selon différents angles, examiner l'envers d'une position, chercher d'autres pistes ou solutions, effectuer des actes métacognitifs, s'autocorriger.	Donner des raisons, faire des inductions, faire des déductions, faire des inversions logiques.	Reformuler en d'autres mots, définir, établir des critères, évaluer, comparer, distinguer, synthétiser, évaluer des raisons.

⁷ M GAGNON et S YERGEAU, *La pratique du dialogue philosophique au secondaire*, Collection dialoguer, PUL, Laval, 2016, pp 107 – 137.
Éditeur responsable : Éric Daubie – Secrétaire général
Fédération de l'Enseignement Catholique | Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique asbl
Avenue E. Mounier, 100 – 1200 Bruxelles – tél. : 02 256 71 57 – fax : 02 256 71 65 – secretariat@production.fesec@segec.be

Chacun de ces items est décliné ensuite comme suit.

HABILETÉS	DESCRIPTION SOMMAIRE	EXEMPLES	QUESTIONS GÉNÉRALES POUR LA MOBILISATION
Écouter.	Accorder son attention aux propos d'une personne afin de bien la comprendre.	« Peux-tu répéter ce que tu dis, je ne suis pas certain de comprendre ».	Qu'avez-vous compris de ce que « X » a dit ? Qui pense comme ou différemment de « X » ?

e. Recherche d'éléments qui pourraient contrer l'argumentation construite progressivement

Pour aider le délégué à promouvoir l'argumentation qui sera proposée lors du conseil des élèves, il est intéressant également de préparer une contre-argumentation qui pourrait être émise lors de ce conseil.

Partant de l'adage que prévenir c'est guérir, préparer les arguments d'une possible contre-argumentation consolidera l'argumentation proposée. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'argumentation dans la discussion du conseil des élèves ne se conçoit que sur des questions pour lesquelles la CONCERTATION a été établie comme possible.

f. Synthèse de ces arguments qui permettent de renforcer, nuancer, corriger, voire même abandonner l'hypothèse de départ

Qu'en est-il du rôle de l'animateur ?

Chez Lipman, la discussion doit prioritairement se centrer sur les élèves et uniquement sur ceux-ci. L'animateur doit être quelqu'un qui coexiste au même niveau que les jeunes. Toute l'organisation est là uniquement si le besoin de relancer la discussion de façon plus approfondie se fait sentir. Cependant, certains chercheurs, dont Matthieu Gagnon, estiment qu'un tel rôle ne produit pas les effets attendus. Il considère l'animateur comme un référent pour que la communauté fonctionne au mieux et que les élèves progressent dans l'apprentissage des habiletés de pensée nécessaires au bon développement des CRP.

Il détermine ainsi quelques habiletés et aptitudes à développer ou à éviter dans la posture des enseignants.

PRATIQUES À OBSERVER	PRATIQUES À ÉVITER
Encourager la discussion. Écouter et répondre aux idées. Encourager le dialogue entre les participants.	Parler trop. Tolérer des monologues non pertinents. Moraliser.
Être engagé activement dans la recherche. Poser des questions qui font avancer. Déterminer un centre d'intérêt important.	Manipuler la discussion (donner l'impression que nous savons la vérité ou que nous cherchons la bonne réponse).
Découvrir les sous-entendus. Encourager à donner des raisons. Encourager à faire plus de recherches sur le sujet.	Ne pas suivre les intérêts des participants.
Encourager à coconstruire les idées. Favoriser la rencontre de la diversité.	
Renforcer la communauté de recherche. Encourager les élèves à penser pour eux-mêmes et par eux-mêmes.	

La méthode Michel TOZZI

Ce qui différencie, nous semble-t-il, la méthode Lipman-Sasseville-Gagnon (LSG) de la **Discussion à Visée Démocratique et Philosophique (DVDP)** de Michel Tozzi, c'est principalement le lâcher-prise que l'on retrouve chez LSG mais beaucoup moins chez TOZZI. En effet, chez ce dernier, toute la discussion est bien organisée avec différents rôles à tenir par les élèves et leur enseignant. Si les objectifs spécifiques d'une discussion philosophique ne sont pas foncièrement différents, la manière de les aborder est beaucoup plus rassurante et structurée chez Tozzi.

De ce fait, nous pourrions préconiser pour un enseignant qui débute et qui n'a pas spécialement l'habitude de mener des discussions en groupe (parfois fort nombreux) de commencer plutôt par cette méthode. Mais à terme, ce qui est recherché c'est que chaque enseignant puisse se constituer lui-même une méthode personnelle composée de trucs et astuces de différentes méthodes afin de pouvoir mener de manière la plus optimale pour lui des discussions en classe ou en vue d'un conseil des élèves.

Pour rappel, l'objectif de cette note n'est pas de développer toute la méthode Tozzi, mais d'en présenter les éléments qui nous semblent essentiels.

Deux aspects dans cette méthode :

- ♦ l'aspect philosophique avec une manière de penser le réel en activant trois capacités : **CONCEPTUALISER – PROBLÉMATISER – ARGUMENTER** qui, appliquées aux compétences « lire – écrire – discuter » permettent de penser par soi-même en vue d'acquérir une autonomie et une liberté de jugement ;
- ♦ l'aspect démocratique qui donne la possibilité de penser à plusieurs à condition d'avoir défini un cadre qui permette l'écoute et le respect de la différence.

La DVDP s'inspire des pédagogies institutionnelles auxquelles elle reprend :

- ♦ les règles de mise en sécurité des participants de façon plus formelle que chez LPG : on ne se moque pas, on écoute celui qui parle, on parle quand on reçoit la parole, on a le droit de se taire, ...
- ♦ certaines fonctions que les enfants exerceront au cours de la discussion en étant : président de séance, animateur, reformulateur, synthétiseur, gardien du temps, participant, ...

Michel Tozzi va assez loin dans la répartition spatiale des différents protagonistes d'une discussion philosophique : un ensemble de tables disposées en « U » avec une table centrale occupée par l'équipe d'animation composée de l'animateur (personnage central), du reformulateur à sa droite et du président à sa gauche qui a lui-même à sa gauche le synthétiseur. L'animateur peut ainsi gérer son équipe d'animation. Les observateurs sont répartis aux quatre coins du local et chargés d'observer les comportements des participants et des membres de l'équipe selon des modalités convenues d'avance.

Si le fond de départ de Lipman était les contes pour enfants (il en a écrit quelques-uns), Tozzi, lui, privilégie les mythes. Mais en ce qui nous concerne, nous pouvons adapter la méthode de Tozzi en partant également d'un recueil de questions, en formulant des hypothèses et en étant attentifs aux présupposés et à l'argumentation. La grande différence se joue dans l'organisation de la discussion plus que dans ce qu'on peut en retirer comme habiletés de pensée et comme production attendue.

Quelle méthode choisir ?

Chacun pourra donc se faire une idée de la méthode qu'il souhaite privilégier ou mieux encore se constituer une méthode particulière et personnelle mélangeant les deux et reprenant ce qui lui conviendra le mieux dans chacune des deux méthodes. Pour illustrer ce que peuvent être des discussions « philo » avec des jeunes, nous vous renvoyons vers des expériences qui ont été menées en Belgique dans l'enseignement catholique secondaire francophone que vous retrouverez sur le site des [Plans d'Actions Prioritaires](#) (PAP 2017-2020 / Axe 3 — Action 3.2.)

BIBLIOGRAPHIE

- S. CONNAC, Apprendre avec les pédagogies coopératives, *Coll. Pédagogies*, ESF éditeur, Paris, 2009.
- M. GAGON et S. YERGEAU, La pratique du dialogue philosophique au secondaire, *Coll. dialoguer*, PUL, LAVAL, 2016.
- M. GAGON, Guide pratique pour l'animation d'une Communauté de Recherche Philosophique, *Coll dialoguer*, PUL, Laval, 2005.
- M.SASSEVILLE et Coll. La pratique de la philosophie avec les enfants, *Coll dialoguer*, PUL, Laval, 2009.
- M. SASSEVILLE et M. GAGNON, Penser ensemble à l'école, *Coll. dialoguer*, PUL, LAVAL 2007.
- M. TOZZI (sous la direction de), Apprendre à philosopher pas la discussion. Pourquoi ? Comment ?, de Boeck, Bruxelles, 2007.

ARTICLES EN LIGNE

- F. Raymond, Construire une parole avec les jeunes : un enjeu pour la démocratie — <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2005-4-page-56.htm>
- La parole des élèves — <https://www.cahiers-pedagogiques.com/No-538-La-parole-des-eleves>
- S Tomkiewicz, Dialogue avec un adolescent — <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2012-5-page-14.htm>
- L'écoute au cœur de l'école — <https://enseignement-catholique.fr/wp-content/uploads/2016/09/eca366.pdf>
- Parole et liberté de parole — <http://revue-educatio.eu/wp/category/numero-4-parole-et-liberte-de-parole/sommaire-numero-4/>
- P. Raucy, La parole à l'école, dans *Revue de la BNF 2014/2 (n° 47)* — <https://www.cairn.info/revue-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-2014-2-page-45.htm>
- Philocité : ressources et outils pour les animateurs — <https://www.philocite.eu/ressources/>
- M. Mazalto, La parole de l'enfant et du jeune à l'école — <http://www.cemea.asso.fr/spip.php?article1110>

OUTILS

- DISCUT : Jeu de discussion pour préparer les élèves au débat participatif — <https://jeu-discut.fr/>

PARTENAIRES

- ASBL Jeune et citoyen Asbl — <https://jecasbl.be/>
- Laboratoire des initiatives (enseignement catholique français) — <https://enseignement-catholique.fr/audio/laboratoire-national-des-initiatives/>
- Plan d'Actions Prioritaires de la Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique — <http://pap.fesec.be/>